



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE N° 2021-080
portant
inscription sur liste d'aptitude pour l'accès au corps
des techniciens de l'environnement (TE)
au titre de l'année 2022**

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2021-1349 du 15 octobre 2021 relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des techniciens de l'environnement

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2022 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir par liste d'aptitude dans le corps des techniciens de l'environnement au titre de l'année 2022 est fixé à 172,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les cent soixante-douze agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens de l'environnement au titre de l'année 2022.

Article 2 :

Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines pour être notifié à qui de droit.

Fait, le 13 décembre 2021
Pour la ministre et par délégation,